

République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



## **ALLANCHE - Commune**

Séance du mardi 11 juin 2024

## Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 05 juin 2024

**Présents : 10**

*onze juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROOSVELT.*

**Présents :** Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

Pour :12

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

**Représentés:** Claudine HOUSSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,  
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

### Absention : 0

**Excusés:** Jean-Paul DUMAS, THIERRY MARSILHAC

### **Secrétaire de séance:**

#### Présents non votants :

AUDREY

BLANQUET

### Absents:

## **Objet: Réalisation d'un prêt à court terme pour les travaux de la salle polyvalente et du Beffroi d'Allanche - DE 072 2024**

Afin de pouvoir régler les diverses factures restantes en attendant la perception des subventions concernant le marché du gymnase municipal et celui du Beffroi, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt à court terme.

Suivant les offres réalisées, la mieux-disante reste celle de la Caisse de Crédit Agricole :

- Montant emprunté 400 000.00 € ;
  - Une seule échéance ;
  - Taux : 3.75 % ;
  - Durée un an ;
  - Frais de dossier : 400.00 € ;
  - Somme des intérêts : 15 000.00 € ;
  - Montant de l'échéance : 415 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil M



Date de transmission de l'acte: 12/06/2024

Date de reception de l'AB: 12/06/2024

015-211500012-DE\_072\_2024-DE  
A G E D I

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt de quatre cent mille euros ;
  - \* Une seule échéance ;
  - \* Taux : 3.75 % ;
  - \* Durée un an ;
  - \* Frais de dossier : 400.00 € ;
  - \* Somme des intérêts : 15 000.00 € ;
  - \* Montant de l'échéance : 415 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 12 JUIN 2024

publié le :

12 JUIN 2024



Date de transmission de l'acte: 12/06/2024

Date de réception de l'AR: 12/06/2024

015-211500012-DE\_072\_2024-DE  
A G E D I